



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

19 MARS 2019 – 14H00

Salle Gabriel MARTY

### **Etaient présents :**

Enseignants collège A: Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA (PR), Marie BASSANO (PR), Vincent DUSSART (PR), Nathalie JACQUINOT (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR), Marc NICOD (PR)

Enseignants collège B: Nessim AKEMAKOU, Olivier BLIN (MCF), Eugénie FABRIES-LECEA (MCF), Marie-Violaine LOUVET (MCF), Solange MIRABAIL (MCF), Anne-Laure THOMAT RAYNAUD (MCF)

BIATSS : Yasmine BOUAICHE, Cécile FROSSARD, Stéphanie PORCARIO

Etudiants collège licence: Sofia BEN DRISS, Hairaty DJIBO, Mathias SALLES

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND, Alexandre CHARPY, Thomas MARTIN DI MICHELE

Personnalités extérieures : Christian BASTIDE (Président du tribunal de commerce de Toulouse), Jean CATHALA (Ecole du Notariat)

### **Avaient donné procuration :**

Enseignants collège A: Mathieu CARPENTIER à Didier KRAJESKI, Vincent DUSSART (à Marie BASSANO), Aurore GAILLET (à Marie BASSANO), Hélène HOEPPFNER (à Didier KRAJESKI)

Enseignants collège B : Caroline BOUIX (à Céline MANGEMATIN), Nathalie CASAMATTA (à Mme LOUVET), Eugénie FABRIES-LECEA (à Céline MANGEMATIN), Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD à Solange MIRABAIL (à/c 15 h 30)

Etudiants collège licence : Sofia BEN DRISS (à M. BERTRAND), Sarah FAIDI (à Hairaty DJIBO), Mathias SALLES (à M. MARTIN DI MICHELE)

Personnalités extérieures : Alain DAGUERRE DE HUREAUX (à M. BASTIDE), Bertrand DESARNAUTS (à Solange MIRABAIL)

Pierre-Marie HANQUIEZ (à Jean CATHALA), Nadia PELLEFIGUE (à Mme LOUVET)

**Excusé :** Jacques BOULARD

**Invités :** Adrien BLAZY, Marie DELORD, Gisèle DUGES, Lucien RAPP (PR), Valérie SANCHOU, Agnès TERSOU.

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h00.  
Il est procédé à la lecture des procurations.

### **1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 19 février 2019**

Mme Dugès propose l'ajout suivant :

« Il ne peut pas y avoir de mention en session 2. En conséquence, la bonification est inopérante à la session de rattrapage. »

Mme Porcario trouve cela injuste, dans la mesure où il n'y a plus de force majeure en Licence.

Après discussion, Monsieur le Doyen propose de ne pas durcir le système actuel. On pourra donc bien bénéficier d'une bonification et obtenir une mention en session 2.

En l'absence d'autres observations, le compte rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.

### **2- Scolarité : Modifications d'arrêtés de L1 et de L2 + point sur les bonifications**

Monsieur le Doyen indique que l'architecture générale de la Licence, adoptée par le conseil de faculté du 22 janvier, a été votée ce matin à la CFVU.

Il rappelle que le conseil de faculté du 19 février a examiné les points relatifs à la bonification, à la compensation, et à la seconde chance. C'est la CFVU du mois de mai qui statuera sur les bonifications. Monsieur le Doyen présentera donc à ce moment-là les propositions du conseil de faculté :

- Maintenir le système actuel (maximum 3.33 %)
- Ou bien instaurer 2 % de bonification par semestre, (potentiellement 2 x 2 %)

Monsieur le Doyen rappelle que les bonifications peuvent intervenir pour les concours de plaidoirie, pour la participation à l'orchestre symphonique étudiant, pour des cours suivis en FOAD, et pour valoriser l'engagement citoyen.

Mme DUGES précise que les modalités de la seconde chance seront aussi traitées à la CFVU du mois de mai. Conformément à ce qui vient d'être dit, elle va retirer la phrase : « pas d'attribution de mention en seconde chance ». Monsieur le Doyen défendra en CFVU la position du Conseil de faculté.

Concernant l'auto-formation en ligne, Monsieur le Doyen annonce qu'il y aura le 20 mars une ultime réunion avec la DTICE et le Département des langues. Un cahier des charges prenant en compte les aspects pédagogiques et techniques doit être élaboré. Le projet devrait être opérationnel pour le semestre 2 de l'année 2019/2020.

Mme DUGES présente les 6 arrêtés de L1. Les GAINS (Groupe d'Accompagnement Interdisciplinaire des Néo-entrants dans le Supérieur) ont été étendus à toutes les licences en droit.

Monsieur le Doyen rappelle que ces GAINS sont financés par le Ministère. Ils n'ont pas rencontré un franc succès cette année (ce qui n'est pas propre à UT1). L'an prochain, ils auront lieu au semestre 1. Concrètement, il s'agit d'une plateforme numérique de français, une autre de logique, ainsi que des cours de méthodologie, et des cours de culture générale. Ils sont basés sur le volontariat (c'est-à-dire non obligatoires pour les étudiants).

Mme MOUANNES indique que les GAINS ont eu du succès à Montauban. Elle pense qu'il ne faut pas afficher que ce dispositif est pour les plus faibles. Cela n'est pas valorisant et décourage les bonnes volontés.

Concernant les TSU, Monsieur le doyen rappelle qu'ils s'adressent aux étudiants ajournés au 1<sup>er</sup> semestre.

Plutôt que « travaux de soutien universitaire », Mme MOUANNES préfère dire « travaux supplémentaires universitaires »

Mme BASSANO demande si les annexes repasseront en conseil de faculté (notamment la seconde chance). Monsieur le Doyen répond que le conseil de faculté s'est déjà prononcé sur ce sujet. C'est à la CFVU du mois de mai qu'il présentera la position du conseil de faculté, et il rendra compte aux membres du conseil des décisions arrêtées par la CFVU.

M. KRAJESKI regrette que la Faculté ait dû travailler à marche forcée pour mettre en œuvre cette réforme de la Licence.

Monsieur le Doyen présente l'arrêté de la Licence 1 Economie-Droit. Il a été élaboré par l'Ecole d'économie (TSE). Il comporte notamment une modification d'intitulé (que nous avons demandée), un changement de pondération entre CM et TD sur des matières non-juridiques. Les TD, trop nombreux sont réduits de 7 à 6. En outre, le conseil pédagogique de TSE a choisi de ne conserver que deux TD en droit : Introduction au droit privé et Introduction au droit public. C'est le TD d'Institutions internationales qui disparaît.

M. DUSSART indique que chaque année, des enseignants-chercheurs ont un enfant dans le groupe de licence où ils enseignent. Dans ce cas, il est préférable de changer de groupe. Mme DUGES répond que cela ne pose aucun problème à la Scolarité de procéder à ce type de changement.

Monsieur le Doyen met les arrêtés de L1 au vote.

Ils sont adoptés, avec 6 voix contre (35 votants).

Madame DUGES présente l'arrêté de la L2 Droit. Au semestre 4 (UE 6), il est créé une nouvelle option : « Private and public law issues ». Monsieur le Doyen explique qu'il est très important pour la Faculté de droit d'étoffer son offre de cours en anglais. Cela correspond notamment à une demande forte de nos partenaires étrangers. L'intitulé du cours a été décidé en concertation avec Mme LOUVET. Ce cours de 33 heures sera effectué par deux enseignants-chercheurs de la Faculté : 16 heures et demi seront consacrées aux « private law issues », et 16 heures et demi traiteront des « public law issues ». Ce sont les sections 01 et 02 qui nous proposeront un enseignant chercheur pour ces deux matières.

Ce cours ne pourrait être créé sans le soutien financier du SCREI.

Cette prise en charge par le SCREI vaudra pour les années 2020 et 2021. A partir de septembre 2021, la Faculté devra payer ce cours sur ses ressources propres. Elle devra donc d'ici-là se dégager des marges de manœuvre.

L'arrêté de la L2 droit est adopté, avec 6 voix contre (35 votants).

### **3- Convention avec l'Université de droit d'Hochiminh-ville**

Mme Agnès TERSOU présente ce programme de mobilité étudiante classique, avec un choix de cours à la carte.

Les étudiants toulousains peuvent aussi bénéficier d'une bourse pour aller étudier à Hochiminh-ville.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **4- Modalités de déroulement des examens concernant les étudiants Erasmus**

Monsieur le Doyen rappelle que le Conseil de Faculté avait décidé il y a quelque temps que les étudiants Erasmus seraient interrogés à l'oral. Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est que beaucoup d'étudiants étrangers veulent rentrer chez eux au plus vite lorsque les cours sont terminés. Ils demandent donc à être interrogés avant la période des examens. Mme MIRABAIL souhaite qu'un principe de non-dérogation soit posé pour les étudiants étrangers.

Mme FROSSART indique qu'elle a aussi beaucoup d'étudiants québécois qui lui ont demandé à être interrogés avant la période des examens. Souvent, les étudiants disent « j'ai déjà mon billet d'avion, je ne peux pas le changer ».

M. MARTIN DI MICHELE demande si les étudiants connaissent le calendrier avant de venir en France. Mme TERSOU répond que tous les étudiants ont pris connaissance du calendrier bien en amont.

M. NICOD n'est pas choqué par le fait d'interroger les étudiants étrangers en-dehors de la période d'examen. Il considère que leur régime est dérogatoire et qu'on ne peut invoquer la rupture d'égalité vis à vis des autres étudiants.

M. ANDRIANTSIMBAZOVINA souhaite que la période d'examen soit la même pour tous, sans dérogation possible.

Monsieur le Doyen propose de voter sur le respect de la période d'examen par les étudiants étrangers, avec toutefois une souplesse possible à l'intérieur de la période.

Cette règle est adoptée par le Conseil (3 abstentions).

M. DUSSART souhaiterait que les oraux-écrits aient lieu pendant la période des oraux. La scolarité lui répond que c'est pour laisser le temps de corriger aux Enseignants-chercheurs.

### **5- Avenant à la Convention de coopération avec l'Université Carlos III de Madrid**

Mme Marie DELORD rappelle que cette convention traite du double diplôme en lien avec le Master 2 Propriété intellectuelle du Professeur MENDOZA.

Cet avenant permet à l'université madrilène de réduire les droits d'inscription pour les étudiants espagnols. Il est sans conséquence aucune sur les étudiants toulousains.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

### **6- Modifications d'arrêtés par la FCV2A**

M. Adrien BLAZY présente les modifications suivantes :

#### **DU Droit social :**

- Annexe : indication de la session 2 et de la nature des épreuves.

#### **M2 Droit et Management social de l'entreprise**

- L'article 10.1 (§ sur la compensation des UE) est ainsi rédigé : « Sous condition d'une note au moins égale à 6 dans chaque unité d'enseignement 1 à 5 incluse, les unités sont validées par compensation si le candidat obtient la moyenne générale au semestre. L'UE6 ne peut être validée par compensation. »
- Annexe : indication de la session 2 et de la nature des épreuves.

**DU Management social de l'entreprise** : aucune modification

Le Conseil vote favorablement à l'unanimité sur ces trois arrêtés.

### **7- PIA3, Projet d'Ecole Universitaire de Recherche (EUR), « Ethics and compliance »**

M. RAPP s'est porté candidat à l'appel à projet sur les Ecoles universitaires de recherche (EUR). Ces EUR sont des sortes de « graduate school ». C'est de la formation à la recherche par la recherche. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux écoles doctorales. Elles en sont complémentaires.

L'acronyme du projet est TETCO pour « Toulouse Ethics and Compliance ». L'EUR TETCO proposera un master et un programme doctoral en Ethique et conformité. Il s'agira de formations bi-disciplinaires en droit et en gestion, avec la participation de l'IFR et des écoles doctorales de droit et de gestion.

Il y a deux maîtres mots dans le cahier des charges de ce PIA3 : Rupture et proposition structurante.

L'idée est que le droit tende la main aux autres disciplines.

Les économistes avaient déjà leur propre projet (« CHESS »), alors M. RAPP a construit un projet très ambitieux avec TSM.

Par ailleurs, Airbus travaille beaucoup sur ces questions d'Ethique et de conformité. Ils seraient favorables à des partenariats avec le monde académique.

Ce projet pourrait nous apporter un financement de 12 millions d'euros sur 10 ans (4 millions du PIA, 2 du CNRS, avec un complément de la COMUE. L'Université payant les salaires des Enseignants-chercheurs).

Le projet vient d'être déposé, la réponse interviendra vers le mois de juillet. Pour un début effectif en janvier 2020.

M. ANDRIANTSIMBAZOVINA, en tant que Directeur de l'Ecole doctorale, remercie MM. RAPP et PENAN, et est enchanté d'accueillir ce projet au sein de l'Ecole doctorale.

Monsieur le Doyen remercie le Professeur RAPP pour son investissement très apprécié sur ce dossier.

### **8- Propositions du Doyen pour l'élection des assesseurs (article 13 des statuts de l'UFR)**

Monsieur le Doyen remercie une nouvelle fois les membres de l'équipe précédente : Didier KRAJESKI, Marie BASSANO et Matthieu CARPENTIER, pour tout le travail effectué. Céline MANGEMATIN, Pierre JUSTON et Matthias SALLES ont accepté de continuer. Il est nécessaire d'élire trois nouveaux assesseurs, notamment parce que des dossiers très importants doivent être abordés : l'auto-évaluation, l'accréditation, la rationalisation de l'offre de formation en master etc...

Les statuts ne nous y obligent pas, mais il est préférable que les assesseurs soient choisis parmi les membres du Conseil de Faculté. Il est également souhaitable que les assesseurs représentent toutes les sections et tous les collègues.

Monsieur le Doyen propose :

- M. Marc NICOD
- Mme Nathalie JACQUINOT
- Mme Marie-Violaine LOUVET

Sur 35 votants, il y a 35 votes exprimés :

- 31 votes favorables
- 4 abstentions

## **9- Diverses Demandes de subventions**

### **Demande de M. Julien THERON**

Le DJCE s'apprête à fêter ses 30 ans le 19 avril prochain.

A cette occasion, M. Julien THERON organise avec les étudiants un colloque qui se tiendra au musée des Abattoirs, suivi d'un cocktail dînatoire.

Le colloque est intitulé : « 30 ans après, le nouveau visage de l'entreprise ».

Le budget total de cet évènement est de 6000 euros.

Le Centre de droit des affaires (CDA) finance à hauteur de 2000 euros (ce qui représente le coût de la salle).

La fédération nationale du droit de l'entreprise finance à hauteur de 3000 euros (ce qui représente le budget du traiteur).

M. Julien THERON demande une aide de 500 euros, pour financer le billet d'avion d'un intervenant extérieur (Maître Patricia Le Marchand, avocate à Paris et intervenant à la dernière table ronde).

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

### **Demande de M. Arnaud DE BISSY**

Il s'agit d'un colloque sur la loi PACTE, porté par le CDA, avec la contribution du GREJA d'Albi (ce qui ne permet pas d'avoir le concours de l'IFR).

Ce colloque, placé sous la responsabilité scientifique du Professeur Isabelle Desbarats et de Marie-Pierre Blin (MCF), aura lieu le 18 avril prochain à la manufacture des tabacs.

Ce colloque serait l'occasion d'accueillir des collègues de la faculté d'Aix en Provence avec lesquels le CDA souhaiterait approfondir ses relations, et des professionnels venant de Paris.

Le CDA apporte une contribution de 2000 €.

Les organisateurs voudraient une aide entre 300 et 500 €.

Mme FABRIES LECEA souligne l'importance de ce colloque.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur d'une aide de 500 €.

### **Concours de plaidoirie**

Monsieur le Doyen explique que la Cellule concours s'est tenue le 6 mars, sous la direction du Professeur Hélène HOEPFFNER, et en présence de Marie DELORD (ESL), Vincent REDAUD (SCREI) et Stéphane ROLAND.

Il rappelle que deux cellules concours se tiennent chaque année : l'une début novembre, l'autre début mars.

La Faculté de droit a prévu une enveloppe budgétaire de 15 000 € pour ces concours : 7500 € à la première vague, 7500 € à la deuxième vague.

Cette année, il y avait 10 demandes de financement, et elles correspondaient toutes aux critères requis.

Voici la proposition de la Cellule concours :

Concours Lysias : 100 €

Prix européen de l'éloquence : 180 €

Concours Lombois : 320 €

Concours CIAM : 400 €

Concours Vedel : 700 €

Concours Rousseau : 700 €

Marathon du droit : 900 €

Simulation de l'OACI : 1400 €

Concours Willem C. Vis : 1400 €

Concours SPECQUE : 1400 €

TOTAL : 7500 €

Le Conseil approuve à l'unanimité cette répartition.

Pour information, l'ESL a attribué une aide de 1000 € à la simulation de l'OACI, et une subvention de 1000 € à la Specque.

Le SCREI a accordé un financement de 1000 € au concours Willem C. Vis, ainsi qu'une subvention de 3000 € à la Simulation de l'OACI.

### **10- Point sur les dossiers en cours**

Monsieur le Doyen informe le Conseil que des solutions vont être recherchées concernant les disparités de notes entre les groupes dans le semestre 5 de la licence. Les 18 Enseignants chercheurs intervenant au semestre 5 ont été conviés à une réunion de concertation le 8 avril prochain. Monsieur le Doyen rendra compte des résultats de cette concertation lors du prochain conseil de faculté (16 avril). Il lui apparaît nécessaire d'améliorer la situation, notamment dans la perspective prochaine de la sélection en master 1.

### **11- Questions diverses**

M. BERTRAND souhaiterait améliorer le calendrier des examens.

Monsieur le Doyen pense que nous avons peu de marges de manœuvre. En effet, si l'on place les oraux écrits en même temps que les oraux, la correction sera difficile.

M. BLIN pense que la généralisation des oraux-écrits pose problème. Ce n'est pas satisfaisant sur le plan pédagogique, mais il n'y a pas d'alternative pour le moment.

M. NICOD pense que c'est particulièrement inapproprié pour les étudiants qui se destinent à la profession d'avocat.

Mme FROSSART précise que certains étudiants de M1 n'ont plus qu'un seul oral à passer.

Monsieur le Doyen propose de retravailler pour l'avenir sur les modalités des examens, de manière à viser un meilleur équilibre entre les écrits et les oraux, tout en respectant les diverses contraintes d'organisation des examens, des corrections et de tenue des jurys.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 16h25.